

# LE VÉRIDIQUE

## OU COURIER UNIVERSEL.

Du 12 PRIMAIRE, au 5<sup>e</sup>. de la République Française.  
(Jeudi 2 DÉCEMBRE 1796, vieux style.)

(DICERE VERUM QUID VETAT?)

### A V I S.

Le prix est de 9 liv. en numéraire pour 3 mois, 18 pour 6, et 36 pour un an.

On s'abonne pour ce journal, chez le cit. LEROUX, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n. 42. Toutes lettres non affranchies ne seront point reçues.

### NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

#### S U E D E.

*Stockolm*, le premier novembre.

On prétend que le roi de Sardaigne, lorsqu'il n'étoit que prince de Piémont, disoit que les rois devoient se dépêcher de régner, parce qu'il prévoyoit sans doute que la manie républicaine pourroit gagner l'Europe, et peut-être faire le tour du globe. Le roi de Suède suit le conseil de son auguste confrère, et entre en exercice de ses royales fonctions.

Hier un héraut-d'armes, accompagné du maître des cérémonies, proclama, avec les cérémonies usitées, que le roi seroit aujourd'hui, à la salle des états, la déclaration de sa majorité et prendroit les rênes du gouvernement des mains du duc-régent, son tuteur. En conséquence, toute la cour, les grands-officiers de l'état, les membres des différens collèges, l'ambassadeur de Russie et les autres ministres étrangers furent invités à assister à cette cérémonie; elle a eu lieu aujourd'hui. La procession s'étant solennellement rendue à la salle des états, le roi, assis sur le trône, a déclaré sa majorité dans un discours adressé au duc-régent; et ensuite sa majesté a informé tous ceux qui étoient présens, que, parvenu à l'âge prescrit par le testament du feu roi son père, il alloit prendre lui-même le timon de l'état.

Alors le duc-régent s'est levé, et a remis au jeune monarque, son neveu, un rapport par écrit de son administration, dont la lecture a été faite par le secrétaire-d'état.

La solennité s'est terminée par le service divin célébré dans la cathédrale de Stockolm, à laquelle le roi s'est rendu en pompe avec toute sa suite.

#### A L L E M A G N E.

*Du quartier-général d'Offenbourg*, le 14 novembre.

Les rapports qu'on vient de recevoir du général d'artillerie baron d'Alvinzy et du F. M. L. Davidovich, contiennent les progrès de l'armée d'Italie depuis le 4 jusqu'au 8, et la relation des combats meurtriers qui ont eu lieu le 6 et le 7. On se bornera à donner un précis de ces événemens.

Le 4, toute l'armée fit un mouvement en avant, et aussi-tôt l'ennemi abandonna Bessano et les deux rives de la Brenta. Le F. M. L. Davidovich prit, le même jour, possession de Trente. Le général ennemi Buonaparte avoit, dans ces entrefaites, tiré tous les renforts possibles de Ferrare, Vérone, de l'armée de siège, de Montebello et de Legnago, pour les réunir à son armée. Le 5, on reconnoît l'ennemi dans sa position, et on le trouva posté sur trois lignes devant Vicence; on fit aussi-tôt les dispositions pour attaquer le lendemain sur tous les points.

Le 6, les troupes étoient en marche pour l'attaque, lorsqu'elles rencontrèrent l'ennemi qui avoit vraisemblablement les mêmes projets. Il s'engagea un combat des plus opiniâtres, qui dura depuis 7 heures du matin jusqu'à fort avant dans la nuit. La colonne du F. M. L. Quasdanovich, qui perça en avant de Bassano, perdit et reprit à différentes fois le village de *Le Nuove*. Le F. M. L. marquis de Provera, qui étoit posté avec 12 bataillons près de Fonteneira, n'eut pas un choc moins violent à soutenir. Les attaques aussi promptes que courageuses, que le F. M. L. Davidovich fit sur le corps ennemi, qui avoit pris poste et s'étoit fortifié aux deux châteaux de Bessano et la Pietra, dans le passage étroit près de Cagliano, furent soutenues avec une opiniâtreté et un désespoir qui rendirent toute tentative inutile. La nuit mis fin au combat, et on fit de nouvelles dispositions pour le lendemain.

Le 7, la colonne du F. M. L. Davidovich fit une nouvelle attaque avec la plus grande impétuosité; le combat dura depuis la pointe du jour jusqu'à 3 heures après-midi. Le château de la Pietra fut successivement pris et repris, jusqu'à ce qu'enfin la valeur de nos troupes, augmentée encore par la résistance, l'emporta; elles mirent l'ennemi en fuite, s'emparèrent du passage et prirent 5 canons et 8 chariots de munitions. L'ennemi poussa le désespoir, dans cette occasion, jusqu'à jeter de l'eau bouillante sur les braves croates qui donnoient passage aux deux châteaux susmentionnés. La perte occasionnée à l'ennemi, par cette seule colonne, est de 3000 hommes, parmi lesquels se trouvent plus de 1000 prisonniers. Nous avons aussi perdu, dans cette affaire, plus de 400 hommes, tant tués que blessés.

Les colonnes des F. M. L. Provera et Quasdanovich, en avançant pour attaquer l'ennemi, virent qu'il s'étoit déjà retiré. On jeta aussi-tôt un pont sur la Brenta, et on poussa jusqu'à Soal da Fera. Ces deux colonnes ont aussi éprouvé une perte de quelques cents hommes tués et blessés; celle de l'ennemi est évaluée au double; on ne connoît point encore le nombre des prisonniers,



ni des canons qui ont été enlevés à l'ennemi de ce côté. Les avant-postes du F. M. L. Davidovich se trouvoient, le 8, à Royeredo, et patrouilloient jusqu'à l'Ala que l'ennemi avoit déjà abandonnée.

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

### NOUVELLES OFFICIELLES.

#### ARMÉE D'ITALIE.

*Buonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, au directoire exécutif.*

Al quartier-général de Vérone,  
le 29 brumaire, an 5.

Je suis si harassé de fatigue, citoyens directeurs, qu'il ne m'est pas possible de vous faire connoître tous les mouvemens militaires qui ont précédé la bataille d'Arcole qui vient de décider du sort de l'Italie.

Informé que le feld-maréchal Alvinzi, commandant l'armée de l'empereur, s'approchoit de Vérone, afin d'opérer sa jonction avec les divisions de son armée qui sont dans le Tirol, je filai le long de l'Adige avec les divisions d'Augereau et de Massena; je fis jeter pendant la nuit du 24 au 25, un pont de bateaux à Ronco, où nous passâmes cette rivière. J'espérois arriver dans la matinée à Villa-Nova, et par-là enlever les parcs d'artillerie de l'ennemi, ses bagages, et attaquer l'armée ennemie, par ses flancs et ses derrières. Le quartier-général du général Alvinzi étoit à Caldero. Cependant l'ennemi qui avoit eu avis de quelques mouvemens, avoit envoyé un régiment de croates et quelques régimens hongrois dans le village d'Arcole, extrêmement fort par sa position au milieu des marais et des canaux.

Ce village arrêta l'avant-garde de l'armée pendant toute la journée: ce fut en vain que tous les généraux sentant l'importance du tems, se précipitèrent à la tête pour obliger nos colonnes à passer le petit pont d'Arcole; trois de courage nuisit, ils furent presque tous blessés; les généraux Verdier, Bon, Verne, Lasne furent mis hors de combat. Augereau empoignant un drapeau, le porta jusqu'à l'extrémité du pont; il resta là plusieurs minutes sans produire aucun effet. Cependant il falloit passer ce pont, ou faire un détour de plusieurs lieues, qui nous auroit fait manquer toute notre opération; je m'y portai moi-même. Je demandai aux soldats s'ils étoient encore les vainqueurs de Lodi; ma présence produisit sur les troupes un mouvement qui me décida encore à tenter le passage. Le général Lasne, blessé déjà de deux coups de feu, retourna et reçut une troisième blessure plus dangereuse. Le général Vignolle fut également blessé. Il fallut renoncer à forcer le village de front, et attendre qu'une colonne commandée par le général Guieux, que j'avois envoyé par Albaredo, fût arrivée; il n'arriva qu'à la nuit, il s'empara du village, prit quatre pièces de canon et fit quelques centaines de prisonniers. Pendant ce tems-là le général Massena attaquoit une division que l'ennemi faisoit filer de son quartier-général sur notre gauche; il la culbuta et la mit dans une déroute complète.

À la petite pointe du jour, le combat s'engagea de

(2)  
par-tout avec la plus grande vivacité. Massena, qui étoit sur la gauche, mit en déroute l'ennemi, et le poursuivit jusqu'aux portes de Caldero. Le général Robert, qui étoit sur la chaussée du centre avec la 75e, culbuta l'ennemi à la baïonnette, et couvrit le champ de bataille de cadavres. J'ordonnai à l'adjudant-général Vial de longer l'Adige, avec une demi-brigade, pour tourner toute la gauche de l'ennemi; mais le pays offre des obstacles invincibles: c'est en vain que ce brave adjudant-général se précipita dans l'eau jusqu'au col; il ne put pas faire une diversion conséquente. Je fis, pendant la nuit du 26 au 27, jeter des ponts sur les canaux et les marais; le général Augereau y passa avec sa division. A dix heures du matin nous fûmes en présence: le général Massena à la gauche, le général Robert au centre, le général Augereau à la droite. L'ennemi attaqua vigoureusement le centre, qu'il fit plier. Je retirai alors la 32e de la gauche, je la plaçai en embuscade dans les bois, et à l'instant où l'ennemi, poussant le centre, étoit sur le point de tourner notre droite, le général Gardanne, à la tête de la 32e, sortie de son embuscade, prit l'ennemi en flanc, et en fit un carnage horrible. La gauche de l'ennemi étoit appuyée à des marais, et par la supériorité du nombre en imposoit à notre droite. J'ordonnai au citoyen Hercule, officier de mes guides, de choisir 25 hommes de sa compagnie, de longer l'Adige une demi-lieue, de tourner dans les marais qui appuyoient la gauche des ennemis, et de tomber ensuite au grand galop sur le dos de l'ennemi, en faisant sonner plusieurs trompettes. Cette manœuvre réussit parfaitement; l'infanterie ennemie se trouva ébranlée; le général Augereau sut profiter du moment. Cependant elle résiste encore, quoiqu'en battant en retraite, lorsqu'une petite colonne de 8 à 900 hommes, avec quatre pièces de canon, que j'avois fait filer par Porto Lignago pour prendre une position en arrière de l'ennemi, et lui tomber sur le dos pendant le combat, acheva de le mettre en déroute. Le général Massena qui s'étoit reporté en centre, marcha droit au village d'Arcole, dont il s'empara, et poursuivit l'ennemi jusqu'au près du village de Saint-Bonifacio; mais la nuit nous empêcha d'aller plus en avant.

On avoit jugé à propos, pendant la nuit, d'évacuer le village d'Arcole, et nous nous attendions, à la pointe du jour, à être attaqués par toute l'armée ennemie, qui se trouvoit avoir eu le tems de faire filer ses bagages, ses parcs d'artillerie, et de se porter en arrière pour nous recevoir.

Le fruit de la bataille d'Arcole est quatre à cinq mille prisonniers, quatre drapeaux, dix-huit pièces de canon; l'ennemi a perdu au moins quatre mille morts, et autant de blessés. Outre les généraux que j'ai nommés, les généraux Robert et Gardanne ont été blessés. L'adjudant-général Vaudelin a été tué. J'ai eu deux de mes aides-de-camp tués, les citoyens Ellion et Muiron, officiers de la plus grande distinction; jeunes encore, ils promettoient d'arriver un jour avec gloire aux premiers postes militaires. Notre perte, quoique peu considérable, a été très-sensible, en ce que c'est presque tous officiers de distinction.

Cependant le général Vaubois a été attaqué et forcé à Rivoli, position importante qui mettoit à découvert le blocus de Mantoue. Nous partîmes, à la pointe du jour,

d'Arcole. suite des e vois laiss

Dans c bois, je l reau est a j'attaque le jusques da de Mantou tillerie s'es

Les gène une activit quinze ont il n'est pas Je vous

On fait on oublie ment à la Demain j'a Il n'y a q (3 brumair fini, qu'il

On a enc un village f amis, suppo succès. Buc parler latin Phébreu. C embarrassé Qu'est-ce q peu mieux La mort e s'effacement d ultrà de l'a

On supp nec plus ul le drapeau Hé bien! j' et que les

Buonapa ce moment-taquer des se seroit f joint par se pcheval tout dement, et dote peut a

P. S. Bu dote d'une vraisemblan sion. En vo turel de s'es rien de giga remarquab

Le comi men de la c



À Arcole, j'envoyai la cavalerie sur Vicenze, à la poursuite des ennemis, et je me rends à Vérone, où j'avois laissé le général Kilmaine avec trois mille hommes.

Dans ce moment-ci, j'ai rallié la division de Vaubois, je l'ai renforcée, et elle est à Castelnova; Augereau est à Vérone, Massena sur Villanova. Demain, j'attaque la division qui a battu Vaubois. Je la poursuis jusques dans le Tirol, et j'attendrai alors la reddition de Mantoue, qui ne doit pas tarder quinze jours. L'artillerie s'est comblée de gloire.

Les généraux et officiers de l'état-major ont montré une activité et une bravoure sans exemple. Douze ou quinze ont été tués; c'étoit vraiment un combat à mort; il n'est pas un d'eux qui n'eût ses habits criblé de balles.

Je vous enverrai les drapeaux pris sur l'ennemi.

Signé BUONAPARTE.

On fait des *ana* sur le compte de Buonaparte, mais on oublie d'y mettre les nuances qui appartiennent à la vérité: on suppose qu'il a écrit à sa femme. Demain j'attaquerai l'ennemi, je le battrai, j'en finirai: il n'y a qu'à voir la date qu'on donne à cette lettre (3 brumaire), on verra qu'à cette époque il n'en a point fini, qu'il n'a pas battu, qu'il ne s'est même pas battu.

On a encore écrit que les soldats, refusant d'attaquer un village fortement retranché, il leur dit: Allons, mes amis, supposez vous que ce soit là le *nec plus ultra* de nos succès. Buonaparte n'est pas assez mal avisé pour aller parler latin à des soldats qui ne l'entendent pas plus que l'hébreu. Cette froide question n'eût été propre qu'à les embarrasser; ils se fussent demandés les uns aux autres: Qu'est-ce qu'il veut dire avec son *plus ultra*? J'aime un peu mieux le mot de ce général à ses soldats intimidés: *La mort est peut-être devant vous, mais la honte est sûrement derrière; marchez.* Voilà peut-être le *nec plus ultra* de l'a-propos et de l'éloquence militaire.

On suppose de plus que les soldats, peu touchés du *nec plus ultra*, refusant d'avancer, Buonaparte arracha le drapeau des mains d'un jeune homme, et s'écria: Hé bien! j'y vais tout seul; qu'en effet il partit au galop, et que les républicains le suivirent.

Buonaparte commandoit sûrement de l'infanterie dans ce moment-là, car c'est avec elle qu'on a coutume d'attaquer des retranchemens; s'il étoit parti au galop, il se seroit fait tuer inutilement, avant d'avoir pu être joint par ses soldats. Je demande donc qu'on mette son cheval tout au plus au grand trot, avec ce petit amendement, et en supprimant le *nec plus ultra*, l'anecdote peut aller.

P. S. Buonaparte, comme on a vu, raconte l'anecdote d'une manière différente, et qui ne choque pas la vraisemblance. Berthier en donne encore une autre version. En voilà trois, on peut choisir. Il paroît plus naturel de s'en tenir à celle de Buonaparte qui ne renferme rien de gigantesque, d'extraordinaire, ni même de bien remarquable.

P A R I S , 11 frimaire.

Le comité général secret d'hier a eu pour objet l'examen de la dénonciation faite par Tort-Lasonde et Réal

contre le directoire et Merlin, ministre de la justice. Il s'agissoit de savoir s'il y avoit lieu à l'admettre. Mais cette question n'a pas été long temps discutée. On a eu l'art de la détourner bientôt pour s'égarer en reproches contre les derniers membres du comité de salut public. Au lieu d'examiner si des actes arbitraires et inconstitutionnels avoient eu lieu ou non contre Tort-Lasonde, on est entré dans le détail des marchés conclus avec lui, et on a demandé s'ils étoient ou non onéreux à la république. Quelques membres inculpés, et entr'autres Marec, ont donné des éclaircissemens. Quelques autres députés ont été accusés aussi pour leur mission dans la Belgique.

On a demandé que le conseil adressât un message au directoire pour en obtenir des renseignements sur les griefs imputés à Merlin (de Douai). Lamarque a soutenu que ce seroit là une espèce de dénonciation faite par le conseil au directoire contre un de ses agens; que cette marche ne seroit pas convenable, et qu'il falloit tout simplement passer à l'ordre du jour sur toute la dénonciation. Cette dernière proposition a été adoptée. Le nom de Réal avoit d'avance étrangement décrit cette dénonciation; il paroît cependant qu'elle n'étoit pas tout-à-fait sans fondement, et que Tort-Lasonde a été inconstitutionnellement opprimé.

Les nouvelles de Londres démentent une partie des détails publiés par le directoire sur l'évacuation de la Corse, entr'autres la prise d'un régiment d'émigrés qui, à la vérité, manquoit de vraisemblance, puisque les anglais évacuant volontairement cette isle, ou du moins ayant tout le tems nécessaire pour l'évacuer à loisir, n'ont pas dû laisser après eux des victimes à immoler.

Des couriers du lord Malmesbury.

Le lord Malmesbury dépêche encore un courier à sa cour. Avec cette méthode la négociation de paix ne ressemblera pas mal à ces parties d'échecs qui se jouoient à cent lieues de distance, et dans lesquelles on attendoit le prochain courier pour remuer une pièce. Ces sortes de parties devenoient par ces énormes lenteurs, des héritages qui se transmettoient de père en fils; et l'échec et mat étoit réservé à la troisième ou à la quatrième génération. Le jeu diplomatique peut assez bien se comparer au jeu des échecs; c'est à qui se fera échec et mat. La prudence anglaise toujours en selle se propose-t-elle de galopper sans cesse de Paris à Londres et de Londres à Paris; la négociation se consumera-t-elle en courses éternelles, en frais de chevaux dignes du *Covent-Garden* ou du *Faux-hall*? Tout cela a l'air d'une comédie. La vivacité de notre ministre Charles Delacroix doit souffrir prodigieusement de ces temporisations où le flegme anglais semble se jouer de la promptitude française. Quel mortel ennui! notre ministre répond vite en quatre lignes, dans un style où son impatience affecte d'enfermer moins de mots que de sens.

Il faut qu'un courier se botte, bride son cheval, parte pour Londres, et cela pour porter les quatre lignes qui deviennent l'objet des méditations du cabinet; il faut qu'il revienne: que de tems! Si Charles Delacroix ne l'employoit sagement à s'instruire, il périsoit de la fièvre chaude. Quelques politiques pensent que lord Malmesbury cherche ainsi à gagner du tems, parce



que le tems amene les événemens. Il négocie moins, dit-on, avec notre gouvernement qu'avec nos armées; et il lit plus souvent les bulletins de la guerre que les notes diplomatiques. Si nous étions battus, on dit qu'il laisseroit ses couriers dans l'écurie

P. S. Le journal des Hommes Libres dit : On assure que l'Angleterre proposera de garder le Cap, de rendre le reste des colonies, de reconnoître l'indépendance batave, mais de former au stathouder, avec le titre modeste de gouverneur, un petit état du Brabant hollandais, en lui faisant passer l'Escaut, étendre ses possessions jusqu'à la ligne des places, Furnes, Ypres et Courtray; le reste de la Belgique, Liège, Namur et Luxembourg nous resteroient; l'empereur auroit Mayence et la belle Italie : on ne parle point de l'Espagne dans tous ces arrangements.

Si c'est là, en effet, ce que propose l'Angleterre, nous ne sommes pas encore à la fin de la négociation.

**CONSEIL DES CINQ-CENTS.**

*Séance du 11.*

Richard, au nom de la commission chargée de la réorganisation de la gendarmerie, annonce que son travail est terminé; mais que son importance exigeant que le conseil ne statue sur les mesures proposées qu'après les avoir mûrement examinées, il en demande l'impression. Accordé.

Trecointe annonce que le bureau vient de recevoir une pétition des marchands de Paris, contre la loi qui prohibe les marchandises anglaises.

Le conseil passé à l'ordre du jour sans en entendre la lecture.

Cambacérés, au nom de la classification des loix, expose que le conseil a plusieurs fois manifesté le vœu de discuter avant le terme de sa session, le projet du code civil, et il demande qu'à cet effet la discussion s'ouvre tous les tridi, sextidi et nonodi. Adopté.

Philippe Delville saisit cette occasion pour s'élever de nouveau contre les abus et l'immoralité du divorce par cause d'incompatibilité d'humeur, et il invoque la suspension de la loi qui l'autorise.

Ondot observe que, sans doute, cette loi doit être modifiée; mais il ne pense pas que le conseil se livrant à une détermination précipitée, puisse de suite en ordonner la suspension. Il réclame donc l'ordre du jour.

Adopté.

On reprend la discussion sur les transactions: Cholet, par motion d'ordre, demande qu'avant de passer aux obligations contractées, la commission présente la rédaction de la résolution déjà prise sur les obligations stipulées en numéraire, pour être de suite soumise aux anciens.

Cambarérés demande qu'en effet l'on sépare les deux résolutions qui regardent, l'une les stipulations faites en numéraire, l'autre celles qui ont été faites en assignats, mais qu'elles soient en même tems soumises à la sanction des anciens, afin qu'ils puissent saisir l'ensemble de ce travail. Adopté.

Saucon reproduit à la discussion le projet de résolution sur la question intentionnelle. Il est adopté en ces termes :

Art. I<sup>er</sup>. Deux questions seulement sont communes aux jugemens de toutes les accusations; et doivent être absolument proposées aux jurés; la première: si le fait qui forme l'objet de l'accusation est constant ou non. La seconde: si l'accusé est ou non convaincu de l'avoir commis ou d'y avoir coopéré.

II. La loi du 14 vendémiaire qui veut, à peine de nullité, que la question relative à l'intention soit toujours passée, est rapportée, ainsi que toutes les autres dispositions qui supposeroient la nécessité de cette question dans tous les cas.

III. Néanmoins le président du tribunal criminel, au nom et de l'avis du tribunal, posera toutes les questions qui, sur la moralité du fait, et le plus ou moins de gravité du délit, résulteront de l'acte d'accusation, de la défense de l'accusé ou des débats.

IV. Si l'accusé ou ses conseils, ou l'accusateur public, ou le commissaire du pouvoir exécutif, ou les jurés, requèrent qu'il soit posé une ou plusieurs questions relatives à la moralité du fait, le tribunal sera tenu, à peine de nullité, d'y délibérer et d'en décider sur-le-champ.

V. Les questions relatives à la moralité de l'action seront toujours des questions de fait, telles, par exemple, si l'accusé a agi, sans savoir, sans vouloir, par nécessité, par contrainte, sur attaque, sur provocation.

VI. Il ne sera jamais proposé aux jurés des questions ou excuses tirées de l'ivresse ou de la misère de l'accusé.

**CONSEIL DES ANCIENS.**

*Séance du 11.*

Le conseil approuve une résolution qui porte qu'une partie des bâtimens de l'Assomption, seront réunis à celui des Capucins, pour agrandir la caserne des grenadiers.

On approuve une résolution portant que l'armée d'Italie ne cesse de bien mériter de la patrie.

La discussion continue sur la résolution relative à la loi du 3 brumaire.

Portalis l'examine dans ses principes, dans ses dispositions, dans ses effets. Dans ses principes, elle donne force de loi à qui n'en est pas une, parce que la loi du 3 brumaire n'a été soumise ni à la sanction du peuple ni à celle du conseil des anciens; dans ses dispositions, elle est contraire à la constitution, et par conséquent frappée de nullité; dans ses effets, elle change l'état politique des citoyens, elle fait des loix qui bornent le peuple dans les élections; faut-il empêcher le peuple de choisir pour prévenir de mauvais choix? d'après ces considérations, Portalis ne voit aucun inconvénient à rejeter la résolution, et tout à craindre en l'approuvant. Cette résolution est le signalement de tous ceux qu'un parti voudra proscrire, elle arme les citoyens les uns contre les autres, elle entretient les suspensions; les délations en sont la suite, et les mœurs se corrompent. Portalis vote contre la résolution.

Muraire prend la parole pour défendre la résolution.

*Cours des changes du 11 frimaire.*

Mandat. . . . . 2 15

J. H. A. POUJADE-L.

OU

Le prix 6, et 36 On s'a rue des P Toutes

N U O

L'emp gracieuse sance et d joint enco fondé, q nelleme moyen de l'Emp près la té sistantes durable, suprême d'être pu Voici

J'ai vu votre let que vous impériale qu'en ma neral, je en mon qui, par offre très de malhe puisse en toute l'A tion de l Autant tout ce q à une pe de l'Em un dépl conduire sieurs, t la nécess je ne pu votre int